

**Groupe scolaire  
Jean de La Fontaine  
Rue des bouviers  
16230 MANSLE  
05.45.20.02.20**

## **Compte rendu du conseil d'école du jeudi 7 novembre 2019**

La séance est ouverte à 18h

### **Présents :**

Parents élus : Mmes Gerbier, Spettel, Tropée, Pintureau, Rousseau, Lemaître, Quintard et M. Hentry  
Enseignants : Mme Drouaud (directrice), Mmes Moreau, Segeat, Charial, Danède, Bergeon, Leblay, Mazeau, Viroulaud, Chaillou, Babaud

Mairies : Mme Lemaire (adjointe Mansle), M. François (délégué mairie de Lonnes)

### **Excusés**

M. Croizard (maire), Mme Etchevery (IEN), Mme Petit (parent), Mme Vincent (parent)

### **1- Présentation du conseil d'école**

Un tour de table est réalisé pour que l'ensemble des personnes participant au Conseil d'Ecole se présente.

Il est décidé, à l'unanimité, que les votes se feront à main levée et que les convocations au Conseil d'Ecole seront glissées dans les cahiers de liaison des enfants. Le règlement intérieur au Conseil d'Ecole est voté à l'unanimité. Le compte rendu du conseil d'école est réputé approuvé huit jours après l'envoi aux membres si aucune remarque n'est remontée.

Parents élus

Titulaire	Mme Tropée
Mme Gerbier	Mme Lemaître
Mme Spettel	Mme Vincent
Mme Rousseau	M. Hentry
Mme Petit	Suppléante
Mme Quintard	Mme Tinard
Mme Pintureau	

### **2- Effectifs et organisation pédagogique**

L'école comptabilise 207 élèves.

TPS	PS	MS	GS
7	23	22	26

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS
26	15	25	30	21	12

Les effectifs sont donc très irréguliers d'une année de naissance à l'autre et afin d'avoir des effectifs à peu près identiques dans les classes l'équipe enseignante a opté pour des doubles niveaux généralisés afin

- De répartir le nombre d'enfant par adulte de façon équitable
- D'être capable d'absorber les inscriptions sans créer des classes surchargées. En effet l'expérience montre qu'il y a beaucoup de va et vient sur la commune et qu'il y a des départs et des arrivées toute

l'année. Depuis la rentrée il y a déjà eu 5 départs et 4 arrivées au cours de la période 1. Il s'agit de familles qui déménagent pour des raisons professionnelles ou des changements familiaux.

La répartition choisie est donc la suivante :

TPS PS	PS MS	MS GS	MS GS	ULIS
7+10 = 17	14 (le reste) + 5 (1gr de travail)= 19	9 +12 = 21  En fin d'année il y avait 28 GS d'inscrits. On ne pouvait pas faire une classe à 28 et une à 22	8 + 14 = 22	12
CP/CE1	CP/CE1	CE2	CM1 CM2	CM1 CM2
13+7 = 20	13 + 8 = 21	25	13+12 = 25	16 + 9 = 25

La répartition a également tenu compte des élèves à besoins particuliers puisque sur l'école outre les ULIS, 9 enfants sont reconnus MDPH et 8 bénéficient d'une AVS. 6 AVS travaillent sur l'école et accompagnent certains enfants.

Les élèves d'ULIS sont aussi inclus dans les classes le plus possible en fonction de leur capacité.

### **3. Les nouveautés de la rentrée**

Les deux écoles ont fusionné. L'école est maintenant un groupe scolaire de 10 classes dont une ULIS avec une direction unique. La directrice est déchargée deux jours par semaine le jeudi et le vendredi.

Un parent s'interroge sur le complément de ma décharge de direction et se demande pourquoi les enseignants ne restent pas, il fait remarquer qu'il y a déjà eu 3 personnes depuis le début de l'année. J'avais annoncé en réunion de rentrée que ce serait un enseignant qui assurerai ma décharge jusqu'au bout et il n'est resté qu'une journée. Il se demande ce qui provoque cette désaffection pour ma décharge : est-ce l'attractivité du territoire, la difficulté de la classe ?

La directrice explique le fonctionnement : Mme Chignaguet est nommée sur ce poste, elle est en arrêt maladie depuis la rentrée et les arrêts sont des arrêts d'un mois ou un mois et demi donc l'inspection ne peut pas anticiper sur les prolongations ou pas de ces arrêts. Mme Herreiro a assuré le remplacement le premier mois. Son projet professionnel l'a conduit vers d'autres remplacements plus centrés sur l'enseignement spécialisé. Puis un enseignant est venu une journée, il devait assurer la demi-décharge mais il n'est pas revenu. C'est Mme Texier qui assure ce complément de service depuis. Elle est volontaire pour rester et la collaboration se passe bien. L'inspection s'est assurée qu'elle assurera ce complément jusqu'au retour de Mme Chignaguet mais on ne peut pas prévoir au-delà des arrêts maladies de Mme Chignaguet. La situation est compliquée mais les enseignantes et l'inspection font de leur mieux pour assurer la continuité des apprentissages dans cette classe. L'inquiétude est légitime mais Mme Texier devrait rester jusqu'au retour de Mme Chignaguet.

L'école est désormais obligatoire à partir de 3 ans. Un suivi de l'assiduité scolaire est donc mis en place pour les enfants de 3 à 6 ans.

Cela entraîne : une obligation de scolariser pour les familles, les adaptations ne sont possibles qu'à la demande des parents et avec l'accord de l'inspection. Elles ne peuvent porter que sur les après midi et la période 1. Il est bien évident que c'est l'intérêt de l'enfant qui doit primer, ainsi au cas par cas des situations compliquées pourront être étudiées et un parcours adapté proposé par la famille et l'équipe enseignante à l'inspection qui étudiera toutes les demandes.

Sur l'école mise en place par la municipalité d'un système d'ouverture de la grille via un portable et une tablette avec une caméra pour visionner qui entre.

Ce système a permis de résoudre deux problèmes majeurs soulevés l'an passé : le niveau sonore dans la classe de la directrice, les appels pour demander l'ouverture de la grille arrivent sur un téléphone portable dont le volume et la sonnerie ont pu être adaptés.

L'ouverture se fait par une manipulation simple sur le portable, 2 touches à frapper contre une procédure plus complexe auparavant.

Le téléphone portable par lequel transitent les demandes d'ouverture peut être confié à d'autres enseignants. Ce système est beaucoup plus pratique.

L'inconvénient est qu'il passe par le réseau internet et qu'il y a souvent des bugs. Il ne fonctionne pas si internet ne fonctionne pas. Il a connu un certain nombre de dysfonctionnement mais la mairie et la société qui propose le système essaient de trouver des solutions pour faire disparaître ces dysfonctionnements. L'abonnement internet et la box ont été changés. Tout est mis en œuvre pour que cela fonctionne mais des problèmes techniques peuvent encore se poser.

#### **4. Règlement intérieur de l'école**

Le règlement intérieur a été envoyé aux parents élus. Il est soumis à discussion.

Il a été modifié pour s'adapter à la scolarisation de 3 à 11 ans.

Certains points sont abordés :

- Des corrections formelles : correction d'erreurs, déplacement de paragraphes
- Sur le fond la formulation sur la propreté à l'entrée en PS est modifiée. Si la propreté n'est plus une condition d'entrée à l'école comment cela va-t-il se passer pour les enfants qui ne sont pas prêts ? La directrice répond que chaque situation devra être traitée au cas par cas en collaboration avec les familles. En tout état de cause la demande d'aménagement doit émaner de la famille après discussion avec l'équipe enseignante. L'aménagement demandé ne peut porter que sur les après midi et la période 1 et est soumis à l'accord de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale).

Quoiqu'il en soit, l'école ne fournit pas les changes. Est soulevé aussi le problème des infrastructures, à l'école maternelle ; il n'y a qu'une douche mais sans eau chaude. S'il est nécessaire de nettoyer un enfant c'est difficile. Il serait pertinent de mettre l'eau chaude pour cette douche.

La directrice souligne aussi, que dans le contexte de la société actuelle, il est inquiétant pour un professionnel d'être amené à doucher seul un enfant. Ainsi il faut être vigilant à la présence de deux adultes pour assurer cette toilette nécessaire en cas de besoin. Cela fait donc des adultes en moins présents dans les classes.

Chaque situation est à traiter au cas par cas.

La formulation proposée pour le règlement est donc la suivante :

La propreté est une condition importante de l'accès à l'école maternelle mais elle n'en est pas une condition sine qua non.

Si l'apprentissage de la propreté relève de la famille, il peut être relayé par l'école, même si celle-ci n'a pas vocation à l'assurer seule. Aucun matériel de change ne sera fourni par l'école.

- L'importance de rappeler que tout argent circulant dans l'école pour la coopérative scolaire ou l'APE doit être mis sous enveloppe cachetée comportant le nom, le prénom et la classe de l'enfant.
- Le rappel que les grilles de l'école ne sont ouvertes qu'aux heures d'entrées et de sorties et éventuellement aux heures des récréations. En dehors de ces horaires, la grille n'est ouverte que pour les départs ou retours de soins extérieurs.

Le règlement intérieur est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

## **5. Projet d'école 2018/2021, actions et sorties en lien avec ce projet.**

Le projet d'école fixe les grands axes de travail et décrit les objectifs et les activités proposées pour les atteindre.

Les grandes lignes du projet, fixé au niveau national, sont les suivantes :

**Ambition 1** : construire des apprentissages durables pour tous

Objectif 1 : élaborer et utiliser des outils pour déterminer au plus près le besoin de chaque élève.

Repérer précisément les acquis et les lacunes de chacun pour mettre en place un parcours adapté

Objectif 2 : développer les liaisons inter cycles

La liaison CM2/sixième est de plus en plus constructive depuis l'an passé. Un remarquable travail est réalisé par les enseignantes de cycle 3 en commun avec les enseignants de sixième pour proposer des activités pédagogiques communes et organiser des rencontres.

La liaison GS/ CP se retrouve renforcé par la fusion. Des réunions regroupent les enseignantes maternelles et élémentaires ce qui existait peu avant la fusion. On peut noter qu'un élève suit une scolarité entre la GS et le CP selon ses besoins. Déjà la collaboration GS/CP semble plus simple.

M. Francois, délégué de la municipalité de Lonnes fait remarquer qu'il a assisté au conseil d'école de Fontclaireau et que l'équipe enseignante de Fontclaireau regrettait un manque de liaison GS/CP pour les enfants de l'école maternelle de Mansle (SIVOS) qui allaient poursuivre leur scolarité à Fontclaireau. Il y a un échange entre les enseignants mais pas d'accueil des élèves qui vont entrer au CP. Cette remarque très pertinente va engager l'équipe dans une réflexion à ce sujet. Un contact sera pris avec l'école de Fontclaireau pour envisager en fin d'année un accueil des futurs élèves de Fontclaireau.

L'équipe maternelle précise que cela s'est déjà fait il y a quelques années.

Objectif 3 : encourager l'autonomie de l'élève, le goût de l'effort et l'investissement

**Ambition 2** : accompagner chaque élève dans la construction de son parcours

Objectif 1 : renforcer le suivi et l'accompagnement personnalisé

Objectif 2 : développer la culture générale, les sorties pour s'ouvrir sur le monde

**Ambition 3** : ouvrir l'école, développer des liens avec les partenaires locaux, conforter la confiance

Objectif : mieux accueillir et communiquer les codes de l'école plus clairement pour conforter la confiance école/famille.

La création d'un blog de l'école est prévue dès que la directrice réussira à dégager du temps pour cela. L'affichage devant l'école a été aménagé et il y a plus de place puisque l'école dispose de 2 panneaux d'affichage.

Les relations avec les partenaires locaux sont développées : club de Basket, association Burkina Fasso, club d'athlétisme de Ruffec, commerçants de Mansle, maison de retraite, projet du PLUI des CM.

Le blog de l'école n'est pas encore opérationnel. L'inspection essaie de former la directrice mais malgré ces 3 heures de formation elle ne se sent pas encore capable de gérer ce blog par manque de manipulation et de temps à y consacrer. De plus il ne pourra vivre que si l'ensemble de l'équipe est formée et capable de l'utiliser. La conseillère pédagogique chargée de l'informatique propose de venir aider et former l'équipe mais le temps manque pour faire cette formation. A chaque fois une nouvelle problématique repousse cette formation. Nous continuons à travailler dessus et elle devrait se faire dans l'année.

**Sorties réalisées et/ou en projet.**

L'ensemble des projets est financé essentiellement par l'APE puis par la coopérative scolaire, les subventions communales ou autres, les dons.

Projets	Classes	Date	Coût	Financement	Commentaires
Mise en scène du roman Le Petit Réalisation du petit prince en collaboration avec le lycée de	ULIS 12 enf.		768,80		

Chasseneuil qui réalisera les costumes. Intervention de M. Sardin, metteur en scène					
Rencontre Théâtre en fête. Présenter son travail à d'autres classes.	ULIS 12		120 (bus)		
Projet EDD Maternelle Sortie en Périgord Vert. Transformation de la pomme Rôle et utilité des abeilles : rencontre avec un apiculteur	2 classes 43 enfants MS/GS A et B		571.60	APE	Période 1 Fait
O Temps d'O La Canopée 14h	4 classes CP CE1 CE2 ULIS 79	27/01/20	506	CDC 395 Reste à financer 111	
LIVERE La Palène 14h	2 classes 50 CM	3/02/20	309	CDC 405 Reste à financer 96	
Bonne pêche La Palène	4 classes 81	9/04/20	483.50	CDC405 Reste à financer 78.50	
Theatre d'Angoulême	126 6 classes élémentaires	5/05/20	1314	Don 600 Reste à financer 714	Confirmé pour le spectacle Le grand Chut
Théâtre de Marengo	2 classes MS GS	10 mars 30 juin	504	Coopératives 304 Reste à financer 200	
Projet EDD Jardin d'Isis 2 interventions en classe Bus Angoulême	2 classes GS MS PS MS		920	Demande de subvention à la région en cours	
Rencontre correspondant CM A A Ruffec Travail commun à la médiathèque de Ruffec autour du thème : égalité filles/garçons	1 classe CMA		160		
Projet rendre la cour plus accueillante Réaliser une fresque sur un des murs de la cour avec l'aide d'un plasticien	6 classes élémentaires		1800		

Sortie mégalithes Visite des mégalithes locaux : Luxé, Fontenille, Vervent	1 classe CE2 26	Avril/mai	120		
Calitom Projet éco consommation + visite Atrion Intervention de Calitom	CMA		Non Payant Pour l'école		
Calitom Mission parmentier + Atrion	CM B		Non Payant Pour l'école		
Calitom Valoparc Intervention de Calitom	CE2				
Visite déchèterie	CE1		90	Coopérative 90	
Intervention Basket	CP CE1 CE2		Non Payant Pour l'école		Fait Période 1. Tournoi le 15 novembre
Projet Imagine ton espace en collaboration avec le cabinet d'architecture Citanova, et la mairie dans le cadre du PLUI	2 classes CM		Non Payant Pour l'école		Objectif : imaginer l'aménagement d'un espace de la commune de Mansle et présenter aux élus son projet.
Prévention routière Piste routière	CM2 des 2 classes		80	Coopérative	
Intervention Athlétisme	50 Les 2 classes de CM	Période 2	Non Payant Pour l'école		En cours. Période 2. Tous les jeudis jusqu'à Noël.
Cycle Tennis Club de Mansle	Tous les élèves de CM1	Mai/juin	100	Coopérative	
Santé / Ecran Intervention infirmières scolaires	CP CE1 CE2 ULIS	14/11/19		Non Payant Pour l'école	
Santé Buco dentaire Intervention infirmières scolaires	GS des 2 classes 9h30 10h30	14/11/19		Non Payant Pour l'école	
Santé Projet respect En collaboration avec les infirmières scolaires 3 séances	CM2 des 2 classes			Non Payant Pour l'école	
Initiation Judo	Toutes les classes à partir de la MS			Non Payant Pour l'école	Période 1. Fait
Fête de l'école		A définir Juin			

Ces projets ont été présentés à la première réunion de l'APE.

## **Intervention de l'APE**

L'école remercie l'APE pour son investissement important qui permet de financer les sorties. Sans son soutien l'école n'aurait pas les moyens de sortir.

L'APE a pu reconstituer un bureau cette année, le même que l'an passé. Elle se réjouit de l'arrivée des nouveaux membres. Elle propose de nombreuses actions qui demandent aux membres beaucoup d'investissement, de temps et d'énergie.

Mme Tropée, aussi membre du bureau de l'APE, annonce qu'en réunion les membres ont décidé que l'APE prendrait en charge l'ensemble des projets présentés en deux enveloppes.

## **6/ PPMS**

La directrice annonce que les PPMS sont à jour.

Compte tenu de l'heure et de la fatigue de chacun, ils seront présentés au prochain conseil d'école.

La séance est levée à 20h